L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 16 MAI.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR
FELIX DE SERVAN.

DEUXIEME PARTIE.

II.

LE BRACONNIER.—(Suite)

Cette révélation lui [illegible] tout espoir de perdre [illegible] dans l'auberge, [illegible] par la robuste Justine, dans un caveau de l'auberge. Il comprit donc qu'il ne devait plus compter que sur ses propres forces, s'il voulait voir bientôt de tels projets déjoués, par leur réussite, pleine satisfaction à son âme gonflée de haine.

—Eh bien! reprit Villeneuve, m, après les événements de cette nuit, ce faux marchand n'a point encore quitté le pays, il n'a garde assurément de se montrer, soit dans une auberge, soit dans toute autre habitation; or, en supposant qu'il connaît dans les souterrains des ruines de Fernesse quelque endroit considéré par lui comme inaccessible à toutes les recherches et d'où il peut sortir par une autre issue que celle par laquelle il m'a fait passer, je ne serais pas éloigné de croire qu'il s'y fut retiré.

—Et rien d'étonnant alors, dit Gabriel avec feu, que Raoul de Lormel ne s'y trouvât avec lui!

—Et Cécile Gallois avec Raoul de Lormel! ajouta Villeneuve. Ah! je donnerais volontiers, ce matin, la moitié de mon sang pour avoir le bonheur de tenir sous ma main ces trois personnes! Mais que dis-je? Elles sont peut-être en ce moment prisonnières de quelques-uns de mes hommes! C'est ce que nous saurons bientôt.... En attendant, marchons vite sur Fernesse pour visiter les souterrains.

A l'idée d'une telle exposition, l'héroïque Risse-le-Noven fut loin de donner des signes de son ardeur guerrière; il manifesta au contraire et baissa la tête d'un air résigné, tenant pour certain que si Tavar était rencontré, il n'y avait rien de bon à attendre d'une lutte avec un espèce invincible et invincible, dont la main moissonnait les hommes comme la faux moissonne les épis, et sur qui tous les canons de la forteresse de Pierrefonds pouvaient être tirés sans qu'il fût possible de lui enlever seulement l'épiderme.

Les deux troupes se mirent en mouvement et se séparèrent, l'une dirigée par Villeneuve, l'autre par Gabriel. Il était convenu que chacune décrirait dans sa marche un demi-cercle pour [illegible] avec soin la forêt sur divers points, et que [illegible] arrivés à Fernesse y ferait halte [illegible] l'autre.

FRANCIS BOUVE, le commandant de Pierrefonds Liverpool, Mr. Fre[illegible] craindre de sa perfidie, ce Pen Sign, No. 62 Bo[illegible] il est aussi intéressé que a large and splendid [illegible] qui sont l'objet de perfumery, opera glasses [illegible] de prétendu which he will sell at very [illegible] le comte de Lormel, [illegible] deux Cécile

FUNDS FOR WIDOWS AND [illegible] lui sont échap-LOUISIANA SOLDIERS.—We are [illegible] je suis donc at the annual meeting just held by [illegible] dans "Les Enfans de Marie" Society, of which, je ne le Léonce Boudousquié is President, Mme. Dru[illegible] Fortier treasurer, and Father Turgis almoner, it was reported that the Fair at Perfect Union Lodge, on Rampart street, last December, [illegible] duced $2,982 65, and the two Concerts [illegible] M'lle Bessey's direction, at Odd Fel[illegible]

[illegible] Gabriel tenait [illegible] la mort de Cécile que de [illegible] trouver l'occasion de la [illegible] de Pierrefonds était devenu [illegible] consolante dans laquelle se plût [illegible] âme toute couronnée des mé[illegible] avait payé son amour.

[illegible] lui qui arriva le premier au manoir de [illegible] Il fit entrer sa petite troupe dans la cour et l'y laissa sous les ordres du sergent Hurteaux, pour aller voir un instant son père. Comme il traversait une salle qui menait au parc, où ses gens venaient de lui apprendre que M. Didier se promenait, il entendit des pas précipités derrière lui, et une voix de femme, une voix aigre, quoique toute palpitante d'émotion, lui cria:

—Monsieur!.... monsieur!.... écoutez-moi.

Il se retourna et se trouva en face de Pétronille, la veuve de son garde-chasse.

III.

LE RAVIN.

Pétronille venait d'arriver, avait aperçu de la cour son jeune maître entrant dans l'intérieur du château, et s'était dirigée vers lui, haletante, échevelée, le visage couvert des tangences de la tristesse d'une femme en deuil, mais enflammé d'une colère qui faisait descendre encore une [illegible].

—Eh bien! que voulez-vous donc, Pétronille? dit Gabriel d'un ton brutal en s'arrêtant.

—Vous parlez, monsieur, d'une chose qui doit vous intéresser, si vous désirez avoir des nouvelles de Cécile Gallois.

—Si je le désire! s'écria-t-il en changeant de ton tout à coup, et ... la plus vive impatience d'entendre son interlocutrice. Oh! parlez vite, parlez vite! Qu'avez-vous à m'apprendre?

—Hier au soir, j'étais cachée derrière les rideaux de mon lit au moment où Fou tuait mon pauvre mari sur le seuil de sa porte, reprit la tendre Pétronille en contractant affreusement son visage pour tâcher d'y amener des larmes, qui ne venaient pas; je vis donc entrer, dans ma chambre trois hommes, parmi lesquels je reconnus M. le comte de Lormel....

[illegible]

—Il y sont encore! s'écria Gabriel dans un transport de joie terrible qu'aucune langue ne saurait décrire.... Mais en êtes-vous bien sûre?

—J'ai passé toute la nuit derrière une cépée à dix pas de cette cabane, pour continuer à les suivre s'ils en sortaient, et ils n'en ont pas bougé. [illegible]

—Merci! Pétronille, ah! merci! dit Gabriel, avec un atroce sourire de haine triomphante; [illegible]

—Oh! sans doute, ajouta la tendre paysanne, Descoux a su le caractère un peu brusque et la main un peu vive pour sa femme; [illegible] Cécile Gallois d'être cause de sa mort! Je ne suis pas méchante, on le sait; mais je verrais d'un joyeux cœur mettre en morceaux cette petite fille, qui se croit si jolie, si savante, et se donne des airs de duchesse, de princesse et de reine!

—Bien! bien! Pétronille...... Maintenant, retirez-vous. Dans un instant, je partirai avec le commandant de Pierrefonds: il m'a donné rendez-vous ici, et je dois l'attendre; car nous aurons besoin de nos deux troupes réunies pour arriver de plusieurs points à la fois sur l'habitation du charbonnier, et la cerner de telle sorte qu'il ne reste aucune chance de salut à ces gens qui se sont à ce protégés aucun moyen de nous échapper.

Le cœur visiblement réjoui par ces paroles, la sensible et intéressante veuve regagna la cour, et Gabriel mit pied dans le parc.

En ce moment même, une porte dans l'angle de laquelle avait eu lieu leur entretien s'ouvrit lentement, et, entre ses deux battants, apparut une femme à la taille imposante, au port élevé, au visage pâle, inquiet et irrité: c'était Mme de Fernesse. Descendue de son appartement pour aller faire de grand matin, selon son habitude, une promenade au parc, elle avait entendu, en arrivant près de la porte dont nous parlons, s'élever les voix de son beau frère et de Pétronille dans la salle qu'elle devait traverser. Le nom de Cécile de Lormel, prononcé par la paysanne, ayant vivement attiré son attention, elle était demeurée immobile en cet endroit pour écouter la suite de la conversation.

—L'infâme! murmura-t-elle en se tournant du côté par lequel Gabriel venait de disparaître, tomberait-il donc au moment de voir le comte jeté dans un cachot de Pierrefonds? Non, non! Raoul peut encore être averti à temps. Je sais précisément où est située la cabane de Milon; je courrai tant, que dans un quart d'heure j'y serai rendue, quand je devrais, une fois le but atteint, tomber morte de fatigue.

Aussitôt Armande se précipita dans le parc, et, sans être aperçue de Gabriel, occupé à chercher son père, elle en sortit par une petite porte dont près des bâtiments du château.

[illegible] se diriger en courant vers la forêt et transporterons-nous sur un autre point du parc pour retrouver M. Didier à la fin de cette scène terrible, où, apercevant Gabriel, il l'appelait à son secours, tandis que Marguerite Gallois, ou, si l'on veut, Henriette de Rochevaux, se dégageant de l'étreinte furieuse de l'ancien intendant, qu'elle avait terrassé, prenait la fuite à la vue du jeune homme.

[illegible] par les cris de détresse poussés par son père [illegible] accourait vers lui.

Arrivé sur le lieu de l'horrible lutte, Gabriel resta interdit devant le spectacle offert à ses yeux: le vieillard se relevait à peine, aidé par les secousses de l'âme autant que par l'épuisement de ses forces; tous ses membres frémissaient comme les feuilles d'un arbre en coutre de l'orage. La terreur, la rage, le délire, la folie, se disputaient l'expression de ses traits et de son visage. Le désordre de ses habits, ses cheveux blancs épars, achevaient de faire de ce personnage un effrayant tableau: on eût dit un spectre sortant de la tombe plutôt qu'un être vivant.

—Que vient-il donc de se passer, mon père? demanda le jeune homme consterné.

M. Didier lui appuya une main tremblante sur le bras, et de l'autre, lui montrant la partie du bois où la femme avait fuie [illegible] d'une voix presque étouffée, [illegible] par la colère:

—Gallois! [illegible] après cette femme!.... c'est Marguerite Gallois!.... elle tient en ses mains notre destinée.... elle m'a montré de faux papiers fabriqués par mon ennemi..... elle veut les porter au roi et à Marie de Médicis: si elle parvient à exécution son dessein, nous sommes perdus!..... Arrache-lui ces papiers: il faut qu'ils soient anéantis! Il y va de mon honneur et de tien! mais jure-moi de ne les apporter sans les lire..... Tu entends, sans les lire!... Cours! oh! cours vite! Songe, je le répète, qu'il s'agit dans cette affaire de notre salut à tous deux!

Gabriel bondit plutôt qu'il ne courut sur les traces de Marguerite. Il ne tarda pas à l'atteindre hors du parc, dans le bois de Fernesse, sur le bord d'un ravin qui, formant en cet endroit un profond précipice, coupé [illegible] passage à la fugitive.

Il se rua sur elle avec la sauvage brutalité du tigre fondant sur sa proie. Il ne lui déroba pas un temps, mais il se mit à fouiller ses habits pour en saisir les papiers. Elle se débattit énergiquement en poussant des cris qui la firent frémir: il craignit que les papiers ne tombassent entre les mains de ceux qu'ils devaient [illegible] à sa secourir. Les paroles de son père l'avaient

[illegible] ouvrant de la vue [illegible] papiers.....

[illegible] et l'avaient détaché ... sur les papiers, [illegible] ravins enfin sous ... [illegible] Il s'empara [illegible] apparents [illegible]

Le soir ... le sauvage cadavre [illegible] papiers. Mais il demeura soudain frappé d'immobilité au bruit d'une voix qui lui cria:

—Arrête, scélérat! Un pas de plus et tu es mort!

Il releva la tête et il aperçut de l'autre côté du ravin André Dubreux le couchant en joue avec son arquebuse.

Gabriel, par une atrocité [illegible] qui ne pouvait appartenir qu'à lui, [illegible] un rempart du corps de l'infortunée, [illegible] les papiers.

Mais Marguerite venait de [illegible] tirer elle-même de ses vêtements, et, par un mouvement vigoureux et rapide qui déjoua les efforts de son homme, elle les jeta dans le précipice.

—Dubeux! s'écria-t-elle [illegible] veille sur ces papiers!... Ils me sont plus précieux que la vie!

Cette action imprévue confondit Gabriel; il lâcha Marguerite, qui prit de nouveau la fuite, mais pour aller se cacher à peu de distance dans les cépées du bois.

Cependant Gabriel ne bougea pas: il se demandait par quel moyen il pourrait empêcher Dubeux de descendre dans le ravin pour s'emparer des papiers; irrésolu sur le parti qu'il avait à prendre, ou plutôt effrayé de sa situation, il regardait le braconnier qui le tenait toujours en joue.

—Monsieur de Fernesse! dit celui-ci de l'air le plus déterminé, ne tentez pas de mettre le pied dans le ravin pour vous rendre maître de ces papiers qui ne vous appartiennent pas; le crime affreux que vous alliez commettre indique assez quelle doit être leur importance; je ferais tout pour qu'ils rentrent dans les mains de celle qui m'en a confié la garde..... Retirez-vous donc! ou, morguienne! je ne pourrai empêcher que la balle de mon arquebuse aille vous coucher sur le sol à la place où vous êtes!... et Dieu sera juge entre nous!

Gabriel rongeait sa fureur. Le danger qui le menaçait était trop sérieux et trop imminent pour qu'il songeât à le braver plus longtemps, du moins en face; car il ne renonça pas à l'espoir de triompher des difficultés d'une telle position, en arrivant par une voie détournée à son but. Il s'éloigna, s'enfonça dans les bois, et, quand il se crut parvenu à une distance assez grande pour ne plus exciter la défiance du paysan, il revint rapidement sur ses pas, courbé, ployé en deux, s'effaçant derrière les buissons. Au moment où il se trouva sur le lieu même que Dubeux l'avait forcé de quitter, ce dernier remontait l'autre côté du précipice, dans lequel il avait été ramasser les papiers. Gabriel, à qui manqué par le tronc d'un arbre, saisit un pistolet, l'appuya le long du tronc, ajusta ainsi fort à son aise le braconnier, et fit feu.

(La suite au prochain numéro.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

GUSTAVE OSTERMANN Locataire propriétaire.

SAMEDI, 19 MAI 1866.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par notre jeune actrice,

Mlle JOSÉPHINE BEF[illegible]AY,

Agée de 11 ans—Avec le concours [illegible]

A. BURIEU et de Mlle [illegible]CILE M

Les deux âgés de 12 ans

CHRISTE[illegible] EN [illegible]SSON, OU LE DIABLE A L'ÉCOLE!

Vaudeville en 1 acte par MM. Marc-Michel et V. Mangin

RATAPLAN—LE PETIT TAMBOUR,

Ou la Vie [illegible] Garde de Sapeur et Menou. Vaudeville en 1 acte, [illegible] et à grand spectacle de [illegible]

JOBIN ET NANETTE,

Vaudeville en 1 acte, par Michel Carré et L. Battu. INTERMÈDE.

Rien n'est sacré pour un Sapeur,

Chansonnette Bouffe, créée par Mlle Thérésa, de l'Alcazar de Paris, chantée par Mlle Marguerite de Montpierre.

LA VENGEANCE [illegible]

Chantée par M. Vadé[illegible] 16mai

Matinée musicale.

DIMANCHE 27 MAI.

GRANDE MATINÉE MUSICALE [illegible] à l'Opéra dimanche 27 Mai, par Mlle [illegible] Leroux, avec le concours des artistes les plus distingués de cette ville.

Prix d'Entrée.............$1

Les morceaux d'ensemble seront exécutés par MM J. Oliveira, Ph. Greuling et L. Mayer et la partie de chant par la jeune bénéficiaire, M. J. [illegible] et autres amateurs aimés du public de la Nlle Orléans. 16 mai

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell.................Propriétaires. P. M. Bates......................Directeur.

MERCREDI, 16 MAI,

Ouverture de la saison [illegible]

Grande compagnie dramatique.

Les propriétaires annoncent à leurs amis du public, conformément à leur programme annuel, que les VARIÉTÉS et le CIRQUE, ils leur offrent des

Représentations dramatiques.

La salle est parfaitement aérée au moyen d'une puissante machine.

La SALLE DU MUSÉE a été transformée en une vaste SALLE DE PROMENADE dont l'atmosphère est rafraîchie et parfumée par une grande FONTAINE.

Les MATINÉES auront lieu, comme par le passé, tous les SAMEDIS, à midi, pour les dames et les enfants.

L'administration n'a reculé devant aucune dépense pour se procurer de nouveaux décors, de [illegible]

M. F. Bates dans LONDON ASSURANCE.

La FAMILLE WREN, dont le succès a été si grand l'année dernière, est engagée. 16 mai

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, No [illegible]

OUVERT de [illegible] Philosophie du Mariage [illegible] [illegible] du Musée d'Anatomie de New York, aux [illegible] [illegible]

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., [illegible]

GROS LOT.....$100,000

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe B.—Pour être tirée à COVINGTON, KY. JEUDI, 31 mai 1866.

Seulement 30,000 numéros.....[illegible] lots.

PLAN.

1 lot de........	$100,000	$100,000
1 lot de........	50,000	50,000
1 lot de........	25,000	25,000
1 lot de........	20,000	20,000
1 lot de........	10,000	10,000
1 lot de........	6,000	6,000
1 lot de........	2,000	2,000
50 lots de......	1,000	50,000
50 lots de......	500	25,000
160 lots de.....	200	32,000

Approximations

[illegible]

894 lots d'élevant à..........$382,000

Billets entiers $24; demi-billet $12; quart de billet $6; huitième de billet $3. [illegible]

Les billets sont vendus et le montant des prix payé par CHAS T. HOWARD, marchand de [illegible]

No 9 Passage de la Bourse, près la rue St Camp, ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle Orléans.

LOUIS BUSH. J. S. GOODE.
Thibodeaux, Lafourche. [illegible]

J. S. GOODE.
Thibodeaux, Lafourche.

BUSH & GOODE,
AVOCATS.

EXERCENT leur profession dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, ainsi qu'à la Nouvelle-Orléans, pour ce qui regarde les affaires portées en appel devant la Cour Suprême. Ils s'occuperont avec soin des affaires qu'on voudra bien leur confier. Domicile.—Thibodeaux, paroisse Lafourche, ou à Houma, paroisse de Terrebonne. [illegible]

Mme C. STUBENRAUCH

A l'honneur d'annoncer à ses amis et à sa clientèle qu'elle continue le commerce de [illegible]

OUVRAGES EN CHEVEUX ET DE BIJOUTERIE,

au même local, rue de Chartres, No 14, en face [illegible]

Ornements en Cheveux

[illegible]

Mme VEUVE C. STUBENRAUCH.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment de Tapis et rideaux [illegible]

A. BROUSSEAU & Co., [illegible] Rue de Chartres, No 19.

RAPHAEL BELTRAN

Vieille-Levée No 181, entre [illegible]

SUCRE, Mélasse, Porc, Grains, Farine, &c. [illegible]

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours du District, devant les différents ministères et devant le Congrès.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

73.....RUE DE CHARTRES.....73

Tenu par Philippe Perret,

Ancien propriétaire du Restaurant des Ambassadeurs.

CHAMBRES GARNIES [illegible]

Bitters Hongrois de Lubach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

SUPERIEURS à toutes les [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible]

RUE CARONDELET, No 14.

LA compagnie ayant augmenté son capital [illegible]

E. AUGUSTIN, Secrétaire. J. FORSTALL, Président.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1866.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Passage pour Galveston..................$21
" Pour Indianola..................$30

Fret pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux taux de Galveston d'après le nouveau tarif. Le fret est livré à Lavaca par des bateaux d'allège, sans frais extra.

Départ, VENDREDI, 18 mai, à 8 heures du matin.

Le steamer MORGAN, [illegible] Commandant J. Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

Les consignateurs auront [illegible]

[illegible]

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne ouverte pour le continent sont les suivants:

PEREIRE........Duchesne.....SAMEDI, 21 avril.
LAFAYETTE.........Lemarié.....SAMEDI, 5 mai.
NAPOLEON III...Bocande......SAMEDI, 19 mai.
VILLE DE PARIS.Surmont.....SAMEDI, 2 juin.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

[illegible]

GEO. MACKENZIE,

Bureau transporté du No 7 au No 58, Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 32 Carondelet

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hotel.

Au Havre, chez William Iselin & Cie.

MEXIQUE.

Ligne régulière de steamers de la Malle entre la Nouvelle-Orléans et la Vera-Cruz.

Le deuxième steamer de cette ligne, le POTOMSKA,

Venant d'être expédié, un steamer sera expédié toutes ces deux semaines.

[illegible]

H. BAY[illegible]
No 15, Commercial Place,
A. F. MARSHALL & Co,
Agents à Vera-Cruz, Mexique.

Steamers de la Nlle-Orléans et de Mobile —Départ tous les jours.—

STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS, LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

Départ MERCREDI, 16 mai, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf LOUISE, [illegible] commandant Jos. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus et transportera les malles des Etats-Unis.

[illegible]

I. C. HARRIS,
16 mai coin des rues Camp et Commune.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression CAMELIA, très fin marcheur, capitaine A. P. Scardino, continuera ses voyages comme suit:

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M., du chemin de fer Pontchartrain.
Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS
Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

[illegible]

COHEN M. SORIA,
Rue Carondelet, No 76.
16 avril—1m

NEW-YORK — Directement.

Compagnie de Cabotage.

Départ SAMEDI, 26 mai, à six heures du soir.

POUR NEW-YORK,

Le steamer ALABAMA,

de 1re classe, capitaine Limeburner, partira du wharf, aux poteaux 18 et 20, 1er District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à

G. L. LAUGHLAND,
Rue des Magasins, No 64.

Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New-York, 177 West street.

D. H. CARRINGTON, Esq., Agent.

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain pour Ocean Springs et tous les ports intermédiaires.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.
25 avril—1m

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Bayou Goula, [illegible]

Le GREY EAGLE a recommencé le service de Vicksburg et des Bayous et partira JEUDI de chaque semaine.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, [illegible] IRENE, capitaine Hinckley [illegible]

J. E. CARLIN, 23, Old Levée.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. S. PAGAUD, agent d'armement
24 avril—1m

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de E. F. MOREHEAD—No 26,904.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John King a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu E. F. Morehead, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, [illegible] dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
16mai—16,21,25 Député Greffier.

Succession de WM. FORD—No 25,728.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
11 mai—16,20 Député Greffier.

Succession de WM. KERRYEN—No 10,926.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
11 mai—16,20 Député Greffier.

Succession de JOHN STROUD, Jr.—No 13,226.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, [illegible] qui ne serait point approuvé et homologué [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
16 mai—16,20 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que la [illegible] Martha E. Smith, contre son époux, Thos. B. Harris.—Dans cette affaire soumise à la Cour pour jugement, la Cour considérant la loi et le témoignage: Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Martha E. Smith, épouse de Thomas B. Harris, [illegible]

Jugement rendu ce 4 mai 1866.
Signé ce 9 mai 1866.
[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

[illegible]

F. A LUMINAIS Député Greffier.

ETAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane [illegible] Wm. McClelland [illegible]

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfert Jefferson, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville [illegible]

[illegible]

E. H. LEHMANN, député greffier.

EXTRAIT-FLUIDE BUCHU

POUR les faiblesses provenant des abus, [illegible] de la nature, [illegible]

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; cette médecine est l'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold [illegible]

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold —ET— L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

[illegible]

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

[illegible]

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

[illegible]

Renouvellement du Teint.

[illegible]

L'Extrait de Salsepareille De HELMBOLD,

[illegible]

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

[illegible]

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD,

594, Broadway, New-York

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. JOSEPH LLADO.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—No 17,130.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] je procéderai le VENDREDI, quinze de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suivant:

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

GEO. J. HENRICKS vs. JULIUS BAUMGARTEN.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— No 17,[illegible] [illegible] je procéderai le MARDI vingt-deux mai 1866, à 10½ heures A. M., [illegible]

Un lot de marchandises:
44 pièces de vingt piastres, or américain;
2 doublons mexicains;
2 pièces de dix piastres, or américain;
3 do " cinq do;
13 do " deux 1/2 do;
25 souverains,
1 1/2 doublon espagnol, 5 cent. argent,
577 [illegible]
Et un lot de bijoux, etc.;

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans
16 mai—11 16 19 22

ALEX. HILL ET SON EPOUSE vs ADAM WAREHIME.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 avril—mai 1,9,16,21

Formation de Société.

M.M. J. GOLDSTEIN (de la maison O. TALAMON, DESSOMMES & CO. de cette ville et Paris) a été admis comme associé de notre maison, qui sera désormais conduite sous la raison sociale de LEVY, DIETER & CO.

LEVY & DIETER.

Nlle-Orléans, 1er mai 1866.

Nous référant à l'avis ci-dessus, nous avons le plaisir d'informer nos amis que nous sommes prêts à exécuter les ordres qu'ils voudront bien nous transmettre pour les achats de marchandises [illegible]

LEVY, DIETER & CO.

Nlle-Orléans, 1er mai 1866. 16 mai—1m

JAMES H. LEVY, ANDERSON D. DIETER, J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

27, Rue Carondelet,
Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

[illegible]

AVIS.

A nos amis et aux marchands de linge confectionné.

AYANT travaillé [illegible]

J. F. M. POMBARD, rue Royale, No. 261, entre St-Philippe et Ursulines.

Pour référence: Leon Godchaux, rue du Canal, 31. A. Jacquet & Bechet, rue Vieille Levée, 31.

VENTES JUDICIAIRES.

LOUIS BUCH vs JOHN LYNCH et son épouse.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,210—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, [illegible] le SAMEDI vingt huit mai 1866, à 2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le FONDS d'un CAFÉ, et d'une PENSION situés rue Poydras, entre celles du Camp et des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15mai—19 18 21 26 28

WM. H. KING vs G. M. DEVOL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 15,7[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-six mai 1866, à dix heures et demie A. M., aux écuries d'Elliott situées rue Baronne près celle Union, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de

Un BUGGY découvert.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 mai—19, 21, 24, 26

NUMA LACOSTE vs. KELLOGG, NOBLOM & CO.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,011.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-huit de mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

TROIS BILLETS, souscrits par E. Marqueze à l'ordre de F. Marqueze & Co, et par eux endossés, datés Nouvelle-Orléans, du 1er janvier 1861.

Deux de la somme de dix mille vingt-cinq piastres et soixante-douze cents ($10,025 72) chacun.

Un de la somme de six mille quarante-une piastres et onze cents ($6,041 11).

Payables comme suit:
Le premier, le 7 de janvier 1863,
Le deuxième, le 17 de janvier 1864,
Et le troisième et dernier, le 17 de janvier 1865.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 mai—19,22,26,28.

ARTEMON HILL vs. KENNEDY et als.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,7[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] je procéderai le SAMEDI, [illegible] de juin 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

Un certain terrain connu et désigné sur le plan de la ville d'Alger par le triangle No Quarante-quatre (44) [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—24—juin 1,9,14

S. WITKOUSKI & CO. vs. E. LEVY & CO.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,165.—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] mai 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt huit de mai 1866, à 4 heures et demie de l'après midi, au comptoir, situé rue Jefferson, No 13, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de MARCHANDISES SECHES et d'ARTICLES DIVERS, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—18,21,28,29

WILLIAM DICKERSON vs. JAMES WILLIAMS

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —No 17,309.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Lundi vingt huit mai 1866, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux, au coin de John Cunningham, rue Franklin, entre celles de la Douane et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un MULET et un DRAY portant le No 1[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—19,22,26,28

ISAIAH LITTLE vs certains articles de machines

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,991—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 d'avril 1866, [illegible] je procéderai le MERCREDI, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Saisi—3,9,11,14,16.

MARCOS SANCHEZ vs JOSEPH TINCHANTE PIERRE TINCHANT.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, [illegible] je procéderai le MERCREDI, [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—Cette propriété sera vendue à crédit de [illegible]

CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans.
Mavril—4,9,12,16

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE FUCHTLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—No 25,770—En vertu d'un ordre de vente dix-huit d'Avril 1866, [illegible] je procéderai le VENDREDI, vingt-cinq Mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

1o—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

[illegible]

TROISIEME DISTRICT.

6o—La moitié indivise d'une portion de terre située en cette ville, dans l'îlet No 632, borné par les rues St-Bernard, Claiborne, Laharpe et Robertson, mesurant 64 pieds 2 pouces 4 lignes de face à l'Avenue St-Bernard, sur une profondeur de 207 pieds 7 pouces 6 lignes du côté de la rue Robertson, [illegible]

7o—Trois lots de terre situés en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, du Congrès, Elmire et Amour, désignés comme lots No 1, 2 et 3 de l'îlet No 12 [illegible]

8o—Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Joséphine, [illegible]

MANDEVILLE.

9o—Un îlet de terre situé à Mandeville, Paroisse de St Tammany, de cent pieds, [illegible]

BILOXI.

10o—Un certain lot de terre situé à Ouest-Biloxi, Comté de Hancock, Mississippi, [illegible]

11o—Un lot de terre situé dans le ville de Biloxi, [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, la balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 p 0/0 par an de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance jusqu'à parfait paiement et [illegible] 5 p. 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant réclamé. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets, lesquels billets seront divisés par coupons conformément aux désirs des parties.

Actes de vente par-devant Select Magner, notaire public, et les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'encanteur.
21 avril—25—12 16 au 25 m

Produits de l'Ile de Cuba.

1047 caisses sucre, blanc, jaune et brun, pour grocerie,
1,161,000 cigares, des marques et formes assorties,
40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Meoredes,
[illegible] boucauts de mélasse, Muscovado,
[illegible] barils de mélasse Muscovado, (choisie) rebouillie,
20 barils de miel d'abeilles, (blanc),
21 sacs de café du vert,
62 balles tabac, pour tripes et capes,
22 boîtes de pâte de gelée de goyave,
[illegible] barils vin blanc d'Espagne,
En Douane et en magasin, à vendre par
E. TROISOROS,
Nos 55 et 57 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.
5avril—3m

E. BRULARD,
COMMISSIONNAIRE,
28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.
Références:
MM. A. ROCHEREAU & Cie,
A. JACQUET & BECHET,
Louis MOULOR,
FREDERIC JAUFROID, } Nouvelle-Orléans.
Jn. RIFFLARD,
H. DE GOER } New York. Paris.
3 mai—2 m.

Board des Assureurs de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1866.

LES compagnies d'assurance suivantes, qui composent le board des assureurs de cette ville, rembourseront, sur toutes les assurances faites à partir du 1er courant, VINGT POUR CENT des primes perçues, au lieu de parts, lorsque les assurés le préfèreront.

Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands,
" de la Nlle-Orléans,
" du Crescent,
" du Sud,
" du Home,
" de la Louisiane,
" du Citoyens,
" [illegible]
" des Hope,
" de l'Union,
" Commerciale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Meubles et Installations de Bureau.

Succession de Rufus McIlhenny.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier de la Cour No 21,250.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, No 47, rue Carondelet

LUNDI, le 28 MAI, 1866, à 11 heures du matin, au No 134 rue Gravier, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1866. Dossier de la Cour, No 21,250, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, des meubles et installations de bureau consistant en:

PUPITRES, CHAISES, BIBLIOTHEQUES, Coffre-fort, Mappes, Tableaux, Balustrades en fer, Tables Installations de gaz, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mai—jusq 28

Un morceau de terre de valeur adjoignant la ville de Tangipaho, sur la ligne du "New-Orleans, Jackson & Great Northern Railroad. Quatre beaux terrains à Bouligny, sur la rue Prytanée. La moitié indivise d'un îlet de terre à Rickerville No 19. Un îlet de terre à Carrollton, Terres sur la Grande Ile, Barataria.

Succession H. M. Summers, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 25,471.

PAR WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, 47, rue Carondelet

IL sera vendu le MERCREDI, 16 mai 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 7 avril 1866, pour compte de la succession ci-dessus mentionnée, dossier No 25,471.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse Ste-Hélène, [Louisiane] contigu au "New-Orleans, Jackson and Great Northern Railroad," attenant la ville de Tangipaho, sur la dite route et désigné sur les plans du voyer, [illegible]

Ce morceau de terre sera vendu en subdivisions de quart de sections, contenant chacune 160 acres, [illegible]

QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE avec toutes les améliorations ci-dessus, à Jefferson City (Bouligny) [illegible]

LA MOITIÉ D'UN ILET DE TERRE INDIVISE, à Rickerville, Jefferson City étant le No 19, [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé à Metairie ville, [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE, dans la ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, [illegible]

Grande Ile Barataria.

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés sur la Grande Ile de Barataria, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant A. Boudousquié notaire public, aux frais des acquéreurs, [illegible]

Un îlet de terre à McDonoughville, en face de la Place Lima, occupé autrefois comme une loterie,—à l'encan.

Succession de JOSEPHINE ENDERLÉ, épouse de JOSEPH DUSSEL.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le 16 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, [illegible]

L'ILET DE TERRE, situé à McDonoughville, [illegible]

Actes de vente pardevant O. Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs, [illegible]

TOURNÉ ET NEUBERGER.

Vente importante

De propriétés situées dans le Deuxième et le Troisième District de cette ville

à Mandeville et à Biloxi

Pierre Frédéric Thomas vs. Prosper Alphonse Coutin, tuteur naturel. — No 26,[illegible]

Vente pour effectuer un partage par consentement des parties.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER
Eugène Tourné, encanteur.
Bureau—rue Carondelet, No 39.

MERCREDI, le 25 mai 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, [illegible]

SECOND DISTRICT.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VON ZINKEN & SULLY.

VENTE

IMPORTANTE

DE

QUATORZE ILETS DE

TERRAINS de BATTURE,

situés dans le Premier et dans le Deuxième District de cette ville.

PAR VON ZINKEN & SULLY,
LÉON VON ZINKEN, Encanteur de la Ville.
Bureaux: 100 Gravier, No 105 et 17 rue de l'Union.

En vertu de et conformément à l'ordonnance No 47 de la ville, nouvelle série, datée de la Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 11 mai 1866, il sera vendu, dans la salle du coin des

RUES ST-CHARLES ET GRAVIER,

SOUS L'HOTEL ST-CHARLES,

à partir de VENDREDI, 1er JUIN, 1866, à onze heures du matin, et tous les jours, au même endroit, et à la même heure, les propriétés de prix suivantes:

Toute cette partie de la Batture comprise dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Peter et Clay;

Dans les deux îlets compris entre les rues Conti, Douane, Clay, et Front;

Dans les deux îlets compris entre les rues Douane, Canal, Front et Wells;

Dans les sept îlets compris entre les rues Canal, St-Joseph, Front et Delta;

Dans les deux îlets compris entre les rues Notre Dame, St-Joseph, Delta et Water.

Conditions—Un cinquième comptant, en obligations échues et légales de la ville de la Nlle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats Unis; le reste en paiements égaux, divisés, et ou l'exige, en coupons d'un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant tous leurs billets ou une partie de leurs billets.

N. B.—Les paiements au comptant devront être faits au moment de l'adjudication.

Les actes de vente et tous les frais, y compris les timbres de revenu, pardevant W. J. Castell, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé au bureau de l'encanteur, ou l'on peut se procurer des plans lithographiés. 14 mai

PAR GABRIEL LEAUMONT

100 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

—AUSSI—

Habillements, Chemises blanches et en couleur.

—AUSSI—

Marchandises sèches étrangères et américaines

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, No rue de Chartres.

MERCREDI, 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
100 caisses bottes, souliers et chapeaux.
—AUSSI—
Habillements d'été, chemises blanches et couleur.
—AUSSI—
300 lots marchandises sèches étrangères et américaines.
Conditions—à la vente. 13mai

PAR BERNARD TURPIN

Magnifique magasin en briques, à trois étages, faisant face à deux rues; Vieille-Levée et Nouvelle-Levée.

Par BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau, No 27 rue Vieille-Levée.

SAMEDI 26 mai 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

Le magnifique magasin en briques, à trois étages, [illegible]

[illegible]

Vente par catalogue

D'eau de vie française, vin rouge en barriques et en caisses, sardines, fruits à l'eau de vie, fruits au jus, prunes, vermouth, liqueurs, cigares de la Havane, &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.
Bureau, No 27 rue Vieille Levée.

JEUDI, le 17 courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. Oscar Barnet & Co., Nos 62 & 64, rue Vieille-Levée, les articles suivants—

[illegible]

Champagne, vermouth, liqueurs, &c., &c. Aussi cigares de la Havane, véritables.
Conditions à la vente. 15 mai

PAR CHARLES E. FORTIER

RECLAMATION CONTRE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Succession d'Edward F. Morehead.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 82, rue de la Douane.

IL sera vendu, MERCREDI, 16 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans en date du 30 avril 1866, la réclamation suivante—entre l'Etat de la Louisiane, appartenant à la succession d'Edward F. Morehead, savoir:

Une réclamation, contre l'Etat de la Louisiane, pour la somme de trois mille quatre cent quatre-vingt quinze piastres, basée sur l'Acte No 152 approuvé le 22 mars 1866, par J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat, et intitulé "Acte en faveur d'Edward F. Morehead."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3mai—14,15,16

Magasin en briques, à trois étages et de prix No 52 de la rue de la Levée, avec 187 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

JOSEPH MIZZI contre Mme Vve JOSEPH BERTOLI et autres, pour un partage.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, rue de la Douane, No 82

IL sera vendu, jeudi, 31 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la rue Levée, entre les rues St Louis et Conti. [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

RIZ. RIZ.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 17 mai 1866, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt No 6, de la Douane, dans la rue Julia, entre les rues Tchoupitoulas et Magasins—

64 sacs de riz.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 mai

Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 16 mai 1866, à 10 heures du matin, sur la Levée, Deuxième District, au pied de la rue de la Douane—

[illegible] sacs maïs, en débarquement du bateau à vapeur Madison.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 16 mai.

Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 17 mai 1866, à 10 heures du matin, à l'entrepôt [illegible]

[illegible] barils farine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16mai

ANTOINE DUBUC,

Successeur de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,

Bureau No 39, PLACE ST-ANTOINE

QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité succède d'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public et ses amis, ainsi que ceux de M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'administration [illegible]

ANTOINE DUBUC...............JEAN BONNOT

J. BONNOT & CO.,

Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste Anne, entre Chartres et Royale.

[illegible]

—Etablissement—
.......RUE STE-ANNE...........[illegible]

GRANDE SAVANE

A 3 milles au-dessous des Casernes.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS

Marchandises Sèches, Lingerie, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. T. [illegible], encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 23.

MERCREDI, 16 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots de marchandises sèches, de saison, telles que:

Coton blanc et coton écru, mousselines fines, organdi, grenadine, poil de chèvres, jaconas français, indiennes [illegible]

—A 1 heure—

10 caisses cotons blancs, 30 rouleaux nattes, légèrement avariés. 17 mai

PAR JOHN C. BLOHM

200 Colis Marchandises Sèches,

100 CAISSES CHAPEAUX,

150 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

300 Lots d'Habillements.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans sa salle d'encan, au No 32 de la rue Bienville,

100 caisses et 500 lots de marchandises sèches dont l'énumération serait trop longue,
100 caisses chapeaux,
130 caisses bottes, souliers et brodequins.
—ET—
300 lots d'habillements fins.
—Egalement—
1000 [illegible] parapluies en soie,
—ET—
1000 mouchoirs en coton.
Conditions à la vente. 16 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Succession de Richard Barret—No 18,[illegible] —Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Meubles, billets et réclamations.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICOLAS J. HOEY, encanteur

LUNDI, vingt-huit mai 1866, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 avril 1866, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les propriétés suivantes, pour clore ladite succession—

Un lot de meubles, billets, et réclamations, d'après l'inventaire qui sera exposé au moment de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 mai—17, 28

Succession de feue Mme Josette Bandy.

No — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Bail d'une maison à étage No — de la rue Bacchus, près Thalie, et vente de meubles.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place

MERCREDI, 16 mai, à 11 heures du matin à la maison No — de la rue Bacchus, entre Thalie et Erato, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 avril 1866, les effets suivants, appartenant à la succession de Mme Josette Bandy—

[illegible]

Succession de feu L. R. Guimaud.

Maisons basses, en bois, dans la rue Bons Enfants, entre les rues Port et Enghien.

Par C. E. GIRARDEY & Co
Bureau—Passage de la Bourse, No 17

SAMEDI, 26 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de feu L. R. Guimaud, les propriétés suivantes décrites, savoir:

DEUX TERRAINS situés au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans la rue Bons-Enfants entre les rues Port et Enghien.

[illegible]

SANS LIMITÉ.

Vingt terrains pour bâtir, composant tout un îlet, dans le Troisième District, par ordre de la mère supérieure des "Sœurs du Bon Pasteur."

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
Bureau, Passage de la Bourse No 17

SAMEDI 19 mai 1866, à midi, il sera vendu sans réserve, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs par ordre de la Mère Supérieure des Sœurs du Bon Pasteur—

VINGT TERRAINS situés dans le Troisième District, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

SECONDE GRANDE VENTE,

Sans réserve,

DE 647 LOTS DE TERRE DANS LE PREMIER, SECOND ET TROISIÈME DISTRICTS, A CARROLLTON, A MANDEVILLE ET SUR LE BAYOU ST-JEAN.

PAR S GUINAULT encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI 21 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

647 lots de terre, la plupart situés dans le Premier District, [illegible]

[illegible]

Propriété rue Marais No 170

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 19 mai 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Jolie Maison encoignure Union et Amour.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau: Bienville et passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 19 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un Lot de Terre formant encoignure aux rues de l'Union et Amour, [illegible]

Vente pour effectuer un partage.

Succession de AGATHE FANCHON, alias Agathe Cadet, veuve de Pierre Heno, Mme Bernard Sanbay et Madame Pierre Achille Gaudin vs. Agathe Heno et autre.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 juin 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane, [illegible]

[illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 17 mai 1866, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Roman, entre Laharpe et Lapeyrouse, 9 belles vaches laitières, 1 mule, 1 cheval, 1 charrette à lait, les bidons et les ustensiles de la vacherie.
Conditions comptant. 15 mai

Fer en barres, grillages, moulures et ornements pour verandahs, &c, &c.

Succession de Julien Maury—No 26,834.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, vingt-huit mai 1866, il sera vendu, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 10 mai 1866—

[illegible]

SEULS AGENTS

DANS

L'ETAT DE LA LOUISIANE

POUR

LES VINS DE BORDEAUX

DE

MM. BRANDENBURG FRÈRES:

J. RIVIERE & Co.

70 & 72.....Rue de la Douane.....70 et 72

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Succession de Charles Auguste Barrière, et de dame Elodie Antoinette Rigan, son épouse.

Fonds de marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

LUNDI 21 courant, et les jours suivants, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, sous date du 7 courant, pour liquidation de l'intérêt des susdites successions dans la société C. A. Barrière & Bro.—

Tout l'immense stock de marchandises sèches contenu dans le magasin No 136 rue du Canal, comprenant un magnifique assortiment de Soieries de Lyon, Nouveautés pour robes, Draps, Casimirs, Cotons, Articles pour tailleurs, Marchandises américaines, etc., etc.

[illegible]

Succession de Charles Auguste Barrière et de dame Elodie Antoinette Rigan, son épouse.

Actions de banques et de la Compagnie du chemin de fer Nlle Orléans, Opelousas et Great Western.

PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.

MERCREDI 23 courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, sous date du 7 courant, pour liquidation de l'intérêt des susdites successions dans la société de A. Barrière & Bro.—

132 actions de la Banque de l'Union
10 " " des Citoyens;
75 " " de l'Etat de la Louisiane;
45 " " de la Louisiane;
10 " N. O., Opelousas et Great Western R. R. Co.
Conditions—comptant. 12 mai—16, 22, 23

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO,
O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 17 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente 16 mai

PAR R. M. MONTGOMERY.

Vente péremptoire de la goëlette anglaise Hope, à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 17 mai, à 5 heures, à Alger, près le débarcadère du ferry 2me District—

La goëlette anglaise HOPE, d'un faible tirant d'eau, du port d'environ 48 tonneaux, de la capacité de 500 barils, ensemble, ses voiles, gréements, apparaux, &c.

[illegible]

FRUITS——FRUITS

Vente péremptoire, à l'encan, d'oranges et limons débarqués de la barque Gabrielle.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, à 4 heures, en débarquement de la barque Gabrielle, au face du marché au légumes, 2me District—

327 caisses limons,
267 " oranges
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16 mai

FARINE. FARINE.

75 barils farine Miami Mills, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, à 10 heures et demie, au magasin du coin des rues Magasins et Poydras—

75 barils farine Miami Mills
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16mai

Grande vente importante de marchandises sèches, habillements, lingerie, coutellerie, bottes, souliers et chapeaux, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 85 de la rue du Camp—

1500 pièces coton blanc et coton écru,
300 " indiennes Sprague, Dunnell et américaines, de printemps,
700 " [illegible]
250 " cotonnade et tweed,
475 douzaines bonneterie.
—Egalement—
10 caisses habillements de saison,
300 douzaines chemises à devants de toile, Hickory et ginga,
[illegible]
Conditions à la vente 16 mai

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE DE

Chevaux, mulets de tir, buggies, harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 17 mai, à 11 heures, aux écuries de la rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets de tir.
—Egalement—
Buggies couverts et découverts, harnais, wagons &c.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 mai

Magnifiques Meubles français à l'encan pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

MERCREDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à la résidence No 136 rue des Remparts, entre celles Toulouse et St Louis.

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15 mai

Grande vente de Chevaux, Mulets et Buggies, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 16 mai, à 11 heures, aux Montgomery Tattersalls, rue Gravier, Nos 213 et 215—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets de tire.
—Egalement—
Buggies couverts et découverts, harnais, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 mai

Meubles......Meubles.......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 17 mai, à 11 heures, dans leur salle d'encan, No 85 rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Nicholas Wolfe Sr, sa femme et son enfant—No 26,911.

Maison dans la rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse, près du Vieux Bassin.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co,
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau, No 90 du Camp.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 16 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 14 mai 1866, la propriété suivante appartenant à la susdite succession.

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Toulouse et St. Louis. [illegible]

[illegible]

Le brick anglais Derby à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co.,
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue du Camp, No 90.

IL sera vendu, mercredi, 16 mai à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Le brick anglais DERBY, du port de 218 tonneaux, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13mai

Succession de Samuel Sumner.

188 actions de la Banque des Marchands, à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau, 90 rue du Camp.

IL sera vendu, JEUDI, 24 mai 1866, à onze heures, dans leur salle d'encan, rue du Camp, No 90, par ordre de l'hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mai 1866—

Quatre-vingt huit actions de la Banque des Marchands.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai

PAR O. VALETON

Fromage de Gruyère! Fromage de Gruyère!

PAR O. VALETON, encanteur.
Bureau, coin Tchoupitoulas et Natchez.

JEUDI, 17 mai, à onze heures du matin, il sera vendu à sa salle de vente, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez—

6 cuveaux fromage de Gruyère, très frais, venant de débarquer.
Conditions—Comptant. 16mai

PAR E. M. JACOBS.

Cabriolet de médecin, meubles, &c.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No. 38.

IL sera vendu jeudi, 17 mai 1866, à 2 heures de l'après-midi, au coin des rues Grands-Hommes et Espagne, Troisième District—

Un assortiment général de meubles; un CABRIOLET de médecin, &c. pour cause de départ.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16mai

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Fonds d'un Magasin de Marchandises sèches, Linge fait, Souliers, Bottes, etc., provenant d'un magasin de campagne.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI prochain 17 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu sans aucune réserve, à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St Louis No 114—

Le fonds d'un magasin de campagne, consistant en cotons, blanc et écru, indiennes, jaconats, mousselines, souliers, bottes, articles de mercerie, coutellerie, etc, etc.
15 mai

PAR J. P. BOISSEAU.

Vente continue—Vente de la cargaison de la barque Gabrielle, arrivée de Palerme.

Par J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, rue Gravier, No 32.

La vente de fruits se continuera cette après-midi, à 4 heures et demie, sur la Levée, entre Douane et St-Philippe—
Oranges et limons.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 16mai

CHAUSSURES.

BLANCAND & GUITET,

No 40 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

MARCHANDS EN GROS de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

300 Mulets à vendre.

LE soussigné a reçu TROIS CENTS MULETS qu'il offre en vente, tous les jours, aux écuries [illegible], rue Baronne, entre les rues Poydras et Lafayette.

F. VAN ROOSEN, agent.

VENTES A L'ENCAN

PAR G. DE FERIET

Excellents Emplacements pour les affaires aux rues Nlle Levée et Fulton, entre Julie et St Joseph; un beau Magasin, quai, à quatre étages, No 3 de la rue St [illegible] près l'encoignure Vieille Levée; une très confortable, à deux corps de logis, de la rue Ste Anne, entre les rues St [illegible] et Trémé; une Maison et un Terrain rue Royale, entre les rues Hôpital et [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No [illegible]

JEUDI, 17 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan—

1o—Un Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nlle Levée, Julia, Fulton et St Joseph, [illegible]

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Toulouse et Chartres, [illegible]

3o—Un terrain situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Trémé, Orléans et Claiborne, [illegible]

4o—Un terrain situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier. [illegible]

Vente positive pour cause de départ, du contenu de la résidence No 234 de la rue Galvez, Deuxième District, immédiatement derrière la maison de pompe Vigilance No 3—meubles de choix, de salon, en acajou pour salon, chambre à coucher et salle à manger, fourneau de cuisine, batterie de cuisine égalementé, deux vaches à lait de choix, charrette, &c.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42, rue Royale.

MERCREDI, 16 mai 1866, à 10 heures, il sera vendu, sur les lieux, No 234 de la rue Galvez [illegible]

[illegible]

Vente d'un petit bâtiment en bois.

Il sera vendu, à l'enchère publique JEUDI 24 mai 1866 au chantier de bois qui autrefois [illegible] Gouvernement et situé près le dépôt du chemin de fer de Jackson, au Nouveau Bassin.

Une bâtisse servant de bureau, ayant 16 sur 16 pieds.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
La vente commencera à 10 heures du matin.
Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE. Q. M. en chef
15 mai—9 E. J. STRANO, Bvt. Lt. Col et A. Q. M.

Vente importante de propriétés du Gouvernement.

IL sera vendu, à l'enchère publique, aux écuries du Gouvernement, à Greenville, Lee, MERCREDI, 23 mai 1866, les bâtisses, etc., etc., d'après description.

SEIZE ECURIES, [illegible]

UN MAGASIN A FOURRAGE, [illegible]

UN MOULIN A FOURRAGE, [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en monnaie courante nationale.
La vente commencera à 11 heures du matin.
Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef
E. J. STRANO
Bvt. Lt. Col et A. Q. M.

N. B.—La station de Greenville, sur le chemin de fer de Carrollton, est à dix minutes de marche de l'endroit.
17avril—23

Vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

IL sera vendu à l'enchère publique sur la Levée au pied de la rue St-Joseph, VENDREDI, 15 juin 1866, le matériel suivant, appartenant au Gouvernement des Etats-Unis, lequel sera enlevé du chemin de fer de la rue St-Joseph au Lac Pontchartrain—[illegible]

[illegible]

Les ventes commenceront à 10 heures du matin.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef
E. J. STRANO
9 mai—25 Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

Ventes d'articles de quartier-maître

VENDREDI et SAMEDI, 18 et 19 mai 1866, à la Presse Fire Proof, au coin des rues Front-Levée et Robin,

Une grande variété d'articles de quartier-maître, [illegible]

Les ventes commenceront à 10 heures du matin.
Conditions—Comptant, en monnaie nationale courante.
Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Quartier-maître en chef.
E. J. STRANG
Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.
3mai—10

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Trémé, 265, entre Ursulines et Bayou. 15 avril—1m

AVIS.

DU consentement mutuel des soussignés, associés de la maison Bellocq, Noblom & Co, la société qui a existé jusqu'ici entre eux étant expirée par limitation, la dite société est maintenant dissoute. La liquidation en est confiée, conjointement, à MM. Pierre Roy et Auguste P. Noblom.

Veuve J. E. BELLOCQ,
AUGUSTE P. NOBLOM,
PIERRE ROY.

Nlle-Orléans, ce 30 avril 1866. 1er mai—1m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 35, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 1mars—6m

A Vendre:

250 barils PORC MESS,
50 do PORC MESS prime,
25 do PORC prime,
150 do do Rump,
10 boucauts PLATS-COTÉS désossés,
10 tierçons JAMBONS de choix, passés au sucre
100 barils BŒUF mess,
200 barillets de GRAISSE,
300 barils FARINE extra, superfine et fantaisie,
30 barils et demi-barils WHISKY Derby et Day,
60 do vieux WHISKY Bourbon de Collis,
200 caisses HUITRES, L. Murray & Co et Corre,
100 do LIQUEURS, Eau-de-Vie et Whisky,
A vendre par
M. M. CONVERSE.
3mai—1m Rue des Magasins, No 5[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.

J. N. FERNANDEZ,

RUE DU CANAL, No 46.

STOCK EN MAGASIN, partant d'importation directe par les dernières arrivages—

[illegible] Londres, Cabañas et Carvajal,
15,000 dito Partagas,
10,000 Prince de Galles,
10,000 dito Intimidad,
8,000 Flor Fina M. Reg. Larrañaga
10,000 dito Londres de Corte dito,
10,000 M. Reg. La Viviana,
10,000 dito La Española,
10,000 dito La Reuniones,
20,000 Bouton Intimidad,
10,000 dito Donato,
5,000 dito Bella de St-Louis,
5,000 M. Reg. Pabo Iglesias,
10,000 dito Escalapio,
10,000 Reg. Rey dito,
15,000 dito Bella de St Louis
10,000 M. Reg. Flor de Morales,
10,000 Londres Donato,
10,000 Londres Escalapio,
5,000 Conchas dito
10,000 M. Reg. Rio Hondo,
5,000 Conchas Donato,
5,000 Londres Figaro,
5,000 dito Upmann
20,000 paquets CIGARETTES La Honradez.
J. N. FERNANDEZ,
No 46, rue du Canal.
Mavril—1m

Balances, Balances, Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS,

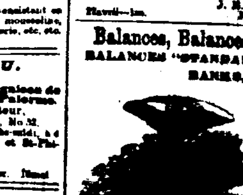

Pour foin, charbon; pour aiguillage; balances d'entrepôt, de gares, balances à manufacture, balances d'épiciers, de comptoirs, de droguistes, &c. Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.,
11 mars—3m Rue Tchoupitoulas, No 3.

SOULIERS-SABOTS

LE soussigné vient de recevoir du Bordeaux, par le navire Atlantic, un envoi de SOULIERS SABOTS, en cuir gras et en peau vernie, qu'il vendra à des prix réduits, à son magasin de [illegible]
[illegible] BROCQ.
9 avril—1m